

www.ferc.cgt.fr

LE LIEN

Trimestriel 1 € - n° cppap 0310 S 05498 Décembre 2010 • N° 165

Bonne année 2011 !



Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Sommaire

- 2 > INRP
- 3 > Éditorial
- 4 > Actualités
- 5 > Syndicalisation
- 6 > Résultats PISA

Dossier : Retraités 7 à 10

- 11 > Défenseure des enfants
- 12 > Associatif
- 14 > Le Sup
- 16 > Pub GNP

ferc

www.ferc.cgt.fr
[Email : ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr)

INRP : un démantèlement à marche forcée

Le 6 décembre, le comité technique paritaire (CTP) de l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP) vote à une courte majorité le décret de dissolution de l'établissement, à compter du 1er janvier 2011. Rebaptisé " Institut français de l'éducation ", l'INRP passe ainsi sous la tutelle unique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en intégrant l'ENS Lyon. Il s'agit d'un nouveau mauvais coup porté à la recherche et à l'innovation en matière d'éducation. Quant au Musée national de l'Éducation (une trentaine d'agents), situé à Rouen et dépendant de l'INRP, les personnels du Musée apprennent par une dépêche AEF datée du 9 décembre que le Musée est transféré au Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP), à compter du 1er janvier 2011, l'ENS Lyon n'en voulant pas. Non prévu à l'ordre du jour, le projet de décret a été soumis aux CTP et CTPC du CNDP le 9 décembre, au forcing, malgré les protestations des représentants du personnel. De l'aveu même de la direction générale du CNDP, celle-ci ne semble pas, dans un délai aussi bref, être en mesure de pouvoir assurer le paiement des salaires des agents du MNE à la fin janvier.

Le Conseil Supérieur de l'éducation a rejeté vendredi 10 décembre par 49 voix contre, 9 abstentions et une voix pour, le projet de décret de dissolution et son corollaire, le rattachement du Musée au CNDP.

Ce rattachement, en soi, ne serait pas absurde (Le Musée créé par Jules Ferry est à l'origine de l'INRP et du CNDP), mais la procédure - absence de concertation, de réflexion et de projet cohérent, coups de force, brutalité, désinvolture - est inadmissible et témoigne d'un mépris des personnels et de leurs missions.

Le Conseil d'administration de l'INRP n'a été consulté ni sur la dissolution ni sur le transfert du Musée au CNDP. Le comité technique paritaire n'a jamais été informé de l'éventualité d'un transfert au CNDP, pourtant sa dernière séance date du lundi 6 décembre après midi, soit à peine plus de 48 heures avant la publication de la dépêche AEF.

Ces successions de coups de force, depuis l'annonce de la dissolution de l'INRP au CA/CS extraordinaire du 17 septembre dernier, révèlent les véritables objectifs du ministère de l'Éducation nationale : la disparition et le démantèlement de l'INRP.

Alain Barbier

**La FERC vous présente
ses meilleurs vœux
pour l'année 2011.**

**Qu'elle soit porteuse
de conquêtes sociales,
de solidarité pour toutes
et tous et de bonheur
pour vous et vos proches.**



Le Lien

Directeur de publication : Richard Béraud • N° CPPAP 0310 S 05498
Trimestriel 1 € • FERC-CGT - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Imprimerie : Rivet Presse Edition



Se donner les moyens de gagner sur nos revendications.

Après un trimestre de luttes exceptionnelles par leur ampleur, la Ferc a terminé l'année 2010 sur son congrès. La satisfaction d'avoir vécu de grands moments de mobilisation mêlée au fait de n'avoir pas su empêcher le vote de la contre-réforme sur les retraites par le Parlement ont marqué l'esprit des militants réunis à Montdidier.

Il en sort que, forts du constat que les organisations syndicales avaient renoué avec une certaine capacité à se retrouver pour construire l'action sur des enjeux majeurs, nous avons la responsabilité de maintenir la dynamique pour résister aux mauvais coups reçus et à ceux qui se préparent.

Notre fédération, ses organisations fédérées sont confrontées à des politiques qui visent, au prétexte d'une réduction de la dette publique, à modifier nos missions spécifiques pour remettre en cause le principe de service public en réduisant fortement les budgets, en cassant le statut de fonctionnaire et en créant toutes les conditions d'un transfert au privé.

Ces politiques pénalisent l'ensemble des usagers et particulièrement les publics les plus en difficulté.

Au-delà, ce sont aussi tous les fondamentaux qui structurent la société française en matière de protection sociale, retraite, sécurité sociale, ... qui sont remis en cause par un gouvernement qui ne compte pas lever le pied sur les réformes. Ainsi, après l'ouverture des négociations sur les régimes complémentaires, la convention Unedic, il a transmis aux partenaires sociaux les décrets d'application, et s'apprête à le faire pour les régimes spéciaux, qui ne seront pourtant concernés qu'en 2017.

C'est dans ce contexte que les trois résolutions proposées au congrès fédéral ont été très largement adoptées :

- Quelles constructions revendicatives conduire pour répondre à la politique gouvernementale ?
- Comment mieux travailler avec l'ensemble des structures de la Cgt ?
- Comment évoluer pour que la fédération soit encore davantage au service des salariés ?

Ces résolutions doivent nous guider à forger notre activité pour gagner.

Nous savons que c'est difficile, le congrès de dissolution de l'Unsgpen tenu début décembre, conséquen-

ce de l'échec de la lutte contre la décentralisation " Raffarin ", les élections professionnelles tenues tant à Edf qu'au sein de Gdf Suez, à la Ratp, à la Poste ou encore pour ce qui concerne notre Fédération aux Crous qui montrent un tassement de la Cgt, sont là pour le prouver.

“ Les résolutions votées au congrès doivent nous guider à forger notre activité pour gagner. ”

Dès lors c'est bien notre capacité à porter collectivement les revendications de la Cgt auprès de l'ensemble des salariés de nos champs d'intervention qui déterminera la réussite ou pas des luttes dont le fil conducteur reste une autre réforme des retraites, le développement de l'emploi et une augmentation conséquente des salaires, que nous devons construire dans le cadre de l'interprofessionnel.

Cette réussite dépend aussi fortement de notre capacité à rassembler l'ensemble du salariat, ce qui doit nous conduire à nous inscrire dans la grande campagne de syndicalisation lancée dans l'ensemble des organisations de la Cgt.

► Par Richard Béraud

L'activité fédérale travail santé au cœur du congrès

Depuis plus de 15 ans, la FERC, dans son activité quotidienne comme dans ses résolutions, travaille transversalement de nombreuses questions revendicatives.

C'est dans ce cadre que les camarades du groupe fédéral " Travail Santé " ont tenu un stand, toute la durée du congrès.

Celui-ci a mis à disposition des délégués les dernières productions, un DVD sur les TMS diffusé lors des pauses, des cartes pétition actifs et retraités, affiches, documents divers.... Il a également rencontré de nombreux délégués, répondu aux diverses sollicitations, en termes de pistes de réflexion et d'action.

Ainsi, une quinzaine de délégués ont demandé à relever du réseau fédéral, issus de diverses composantes : Snpefp, Educ'Action, MJC, Fercsup, Crous et certains au titre de leur activité interprofessionnelle. Le groupe va s' étoffer avec des camarades issus d'une Urssen, d'une chambre des métiers et de l'UFR.

Des demandes de formation ou journées d'étude sont d'ores et déjà en cours d'élaboration avec les FJT, le SNPEFP, l'URSEN Meurthe et Moselle, l'AFPA, les MJC, les régions nantaise et bretonne.

Parallèlement, les membres du groupe ont rencontré certaines mutuelles présentes (Entis et Chorum) pour étudier les possibilités de travail commun, qu'il s'agisse de projets, de productions d'outils, éventuellement de mener une recherche, construire une initiative une exposition (TMS)

Les propositions seront affinées dans les mois qui suivent le congrès.



Débat " l'égalité femmes / hommes en questions "



Le 25 septembre dernier se tenait à Alénia (Pyrénées-Orientales) la fête de la CGT 66. A cette occasion, les militantes de la FERC66 ont organisé un débat intitulé : " l'égalité femmes/hommes en questions " en présence de Ghislaine Richard, responsable confédérale du collectif Femmes-Mixité de la CGT et d'une dizaine de militantes de la CGT 13.

Ce débat s'inscrivait selon deux axes principaux : la Marche Mondiale des Femmes, dont l'étape à Istanbul en juin dernier a fait l'objet d'un film projeté à cette occasion, film qui retrace les luttes des femmes partout dans le monde sur les questions des violences, de la pauvreté, de l'égalité des droits. L'occasion de revenir et de débattre sur les multiples oppressions subies par la moitié de l'Humanité.

Autre axe privilégié lors de ces discussions, la réforme libérale des retraites, qui a mis en évidence, une fois de plus, les injustices dont sont victimes les femmes et les inégalités qui les frappent dans le monde du travail : salaires inférieurs, temps partiels imposés, précarité, inégalités de traitement dans la progression des carrières, autant de facteurs qui vont dans le sens d'une lutte sans concession contre cette réforme injuste qui aggraverait leur situation. Le démantèlement des services publics (notamment celui de la petite enfance), la RGPP, la remise en cause de certains droits conquis par les luttes (l'avortement par exemple) ont également été largement abordés. Les outils revendicatifs de la CGT, et notamment ceux proposés pour gommer ces inégalités lors des prochaines négociations annuelles obligatoires dans les entreprises, ont été présentés à la quarantaine de participant(e)s à ce débat. Plus largement, et au delà du bilan et des explications sur la nécessaire prise en charge de toutes ces questions par l'ensemble des travailleurs, c'est bien de la place qui est faite aux femmes dans nos sociétés dont il s'est agi.

Sabine Nadal : collectif FERC 66

Après les luttes, point sur la syndicalisation

Après le vaste mouvement de protestation contre la réforme injuste des retraites que le Président Sarkozy et son gouvernement ont imposée au pays, en ignorant l'opposition de l'immense majorité des salariés et les propositions faites par les syndicats, faisons un point sur la syndicalisation.

La loi est certes passée mais tout le monde a conscience qu'une telle mobilisation marque et marquera durablement le pays. Ensemble syndiqués, non syndiqués nous avons résisté à toutes les tentatives d'opposer les salariés entre eux (public et/ou privé) ainsi qu'à la volonté farouche de ce gouvernement de nous infliger un recul mémorable en terme d'acquis social.

L'unité syndicale retrouvée et maintenue, notamment par la Cgt, tout au long des manifestations a permis un mouvement social exceptionnel, qui a reçu un large soutien de la population mais aussi des syndicats du monde entier.

La CGT fera tout pour préserver cette unité et cette solidarité, car nous voulons continuer d'agir contre cette loi et ses conséquences quand bien même elle est publiée, mais aussi contre la politique que le nouveau gouvernement Fillon est chargé de mettre en œuvre et qu'on peut résumer ainsi : travailler plus pour les uns, chômer plus pour les autres, gagner plus pour les actionnaires...

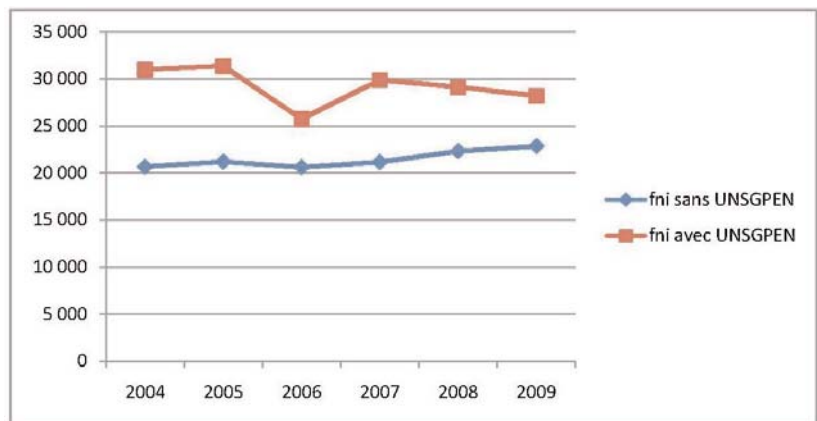
Une solidarité précieuse contre les mauvais coups qui se préparent.

Si l'on se réfère aux sondages d'opinion CSA ou autre, commandés par la

Cgt ou par le gouvernement, les chiffres étaient unanimes : 70% de la population soutenait, approuvait le mouvement impulsé par la Cgt et reconnaissait en cette dernière un interlocuteur primordial de la vie sociale de notre pays.

La richesse de notre organisation c'est sa capacité à travailler inter professionnellement et professionnellement. C'est ce qui fait de nous une organisation syndicale riche et réactive.

A partir de tous ces constats se renforcer, être acteur de la syndicalisation doit être un leitmotiv de chaque militant. Ce n'est pas un vain mot, car être plus nombreux c'est aussi se donner les chances d'être plus efficaces, plus à l'écoute, plus présents sur le terrain et notamment là où nous ne sommes pas implantés.



" Ensemble on peut gagner " n'est pas qu'un slogan dont on se gargariserait dans nos rangs, c'est réellement la clef de la réussite du rapport de force qu'il nous faudra impulser pour gagner les élections de 2011, pour gagner la bataille de la sécurité sociale, pour gagner les batailles de l'emploi et des salaires, des conditions de travail, et ce ne sont que quelques exemples pris parmi tant d'autres....

La syndicalisation à la CGT où en sommes-nous réellement après les batailles menées contre la réforme des retraites ?

- Pour l'année 2010 il y a eu 41 579 adhésions à la CGT (réunion confédérale du 7 décembre).
- Entre le 18 et le 25 novembre, ce sont 1043 salarié(e)s retraités et privés d'emploi à avoir adhéré et pas moins de 12 667 à avoir rejoint la CGT depuis le 1^{er} septembre dernier.
- La CGT est désormais plus forte de 810 bases nouvelles, soit 25% de plus que l'année dernière à la même date.
- 43,22% des nouveaux adhérents sont des femmes et 20,7% sont des jeunes de moins de 30 ans (1) .

FERC évolution des FNI :

En terme de FNI (le timbre matérialisant l'adhésion à la CGT) nous pouvons voir que :

- Entre l'année 2008 et 2009 il y a 939 syndiqués en moins à la FERC toutes composantes confondues.
- Entre l'année 2007 et 2009 il y a 1691 syndiqués de moins toutes composantes confondues.

Ces chiffres, tant pour la CGT que pour la FERC, sont bien sûr provisoires car les remontées ne sont pas instantanées. Certaines adhésions faites à la base peuvent mettre deux ou trois mois avant d'être connues des instances. Il sera temps alors de faire un bilan plus précis.

L'on peut raisonnablement dire que la FERC, au travers de ses composantes, se renforce puisque même en tenant compte de la décentralisation et du nombre de syndiqués transférés (ex SGPEN) la différence en nombre de FNI ne correspond pas au différentiel (décentralisés vs FNI) entre les années citées.

Maintenant, il nous faut continuer de travailler à la syndicalisation ainsi qu'à la continuité syndicale afin de donner aux salariés de nos secteurs les moyens de peser sur les décisions à venir dans les mois et les années qui arrivent.

La syndicalisation pour plagier un slogan publicitaire n'est pas que l'affaire des autres, c'est aussi la notre.

(1). Source : site de la Confédération pour le mois de Novembre 2010.



Résultats PISA 2009...

La France très moyenne et toujours championne des inégalités socio culturelles

La dernière enquête PISA montre des résultats inquiétants pour la France.

Ses résultats se situent au niveau (très) moyen des performances des pays de l'OCDE et sont souvent en baisse (lecture, mathématiques...) depuis 2000. Ils sont surtout beaucoup plus inégalitaires quant à l'origine socio culturelle des élèves, et ces écarts s'accroissent considérablement entre élèves "performants" et en difficulté (alors qu'ils diminuent dans les pays de l'OCDE)...

Cela fait de la France l'un des pays où l'origine sociale joue le plus en défaveur des publics issus de milieux défavorisés.

Premier constat, la division traditionnelle entre pays riches à niveau éducatif élevé et pays moins riches ou pauvres à niveau éducatif faible tend aujourd'hui à être dépassée.

Second constat, et selon tous les experts, les systèmes scolaires qui pratiquent la sélection précoce des élèves de par leurs résultats sont ceux qui montrent les écarts de réussite les plus marqués et les performances globales les plus faibles...

Pourtant la France, qui n'a jamais fait vivre pleinement l'école unique jusqu'à 16 ans, s'apprête, semble-t-il, à la faire disparaître "après 2012" ! Au contraire, notre système s'est enfermé dans la politique de libéralisation de la carte scolaire, la mise en concurrence des établissements, la compétition généralisée... ce qui aggrave encore la situation de ghettoïsation de nombreux quartiers.

Parallèlement, il se perd dans le "soutien" aux élèves en difficulté et la promotion d'une élite !

Troisième constat, la France dépense moins pour son système scolaire que la moyenne des pays de l'OCDE, notamment à l'école primaire... et les coupes sombres budgétaires se poursuivent alors que la population scolaire s'accroît.

S'y ajoutent, la lente dégradation des conditions de travail des personnels, le manque de reconnaissance de leur rôle, la croix faite sur leur formation..., sans oublier la grande souffrance de très nombreux élèves !

La Ferc-CGT et ses organisations de l'éducation, CGT-Educ'Action et SNPEFP, dénoncent depuis des années la politique éducative menée par les différents ministères qui se sont succédés depuis 17 ans, et qui aboutit aujourd'hui à ces résultats. Les élèves testés ont 15 ans..., soit le produit, entre autres, de la politique éducative de la droite.

Aujourd'hui, l'Ecole de la République ne se donne plus les moyens de sa réussite, ni en terme pédagogique, ni en terme budgétaire. Ainsi elle concourt à reproduire les inégalités sociales existantes.

Toutes militent pour une vraie politique publique en matière d'Éducation, au service d'une école démocratique et par conséquent émancipatrice.

Résolution adoptée par la conférence de l'UFR des 16 et 17 novembre 2010

Le syndicalisme des retraités que nous voulons.

Avec l'UCR, nous faisons le choix du syndicalisme retraité, nous choisissons donc délibérément :

- de défendre nos revendications et d'agir face aux pouvoirs et au patronat,
- d'œuvrer pour la satisfaction des besoins face au profit et pour une plus juste répartition des richesses produites.
- d'agir en solidarité avec les autres catégories de salariés et les différentes générations.

Nous voulons poursuivre, approfondir, enrichir nos réflexions et notre démarche revendicative sur la place et le rôle des retraités dans la société et dans la CGT. Les retraités représentent une force sociale, économique et politique qui compte et va s'amplifier dans les années à venir.

Cela nous permet de mettre en avant nos propositions en faveur d'une politique industrielle, au service des besoins de la population, des services publics, de l'emploi, d'une politique de santé, de prévention et d'autonomie. Cela nous permet aussi de porter la relance de la consommation par l'augmentation des pensions, des salaires et des minima sociaux.

De plus, vouloir offrir à tous la possibilité de vieillir dans les meilleures conditions possibles suppose de conquérir dans tous les domaines de l'environnement social un ensemble de services adaptés à tous les âges et à toutes les conditions de santé (handicap, dépendance...) : l'Etat doit prendre ses responsabilités par une réponse publique et des moyens correspondant à un

choix de société dans les domaines de l'habitat, des transports, de la culture, des loisirs, des services publics de proximité, des politiques de santé afin de répondre aux besoins de tous.

S'appuyant sur les orientations et les décisions du 49^e Congrès Confédéral, le syndicalisme CGT dans son ensemble est un des acteurs de la transformation sociale, du développement de la paix et du désarmement.

Le syndicalisme spécifique retraité offre la possibilité à chaque retraité de lutter pour une autre réponse aux besoins dans une logique du développement humain et d'un vieillissement réussi.

En pleine bataille pour faire échec au projet de loi sur les retraites, l'UFR réaffirme les revendications suivantes :

- Retour à l'indexation des pensions sur les salaires.
 - Arrêt de toute augmentation des prélèvements sur les pensions.
 - Revalorisation des pensions et du minimum vieillesse.
 - Opposition à ce projet qui veut faire sortir la perte d'autonomie de la sécurité sociale, obliger à souscrire une assurance perte d'autonomie dès 50 ans et bouleverser l'APA.
 - Stopper la spirale des remboursements de médicaments et autres atteintes à l'égalité d'accès à la santé.
- Pour y souscrire et affiner notre démarche revendicative, il nous revient, à l'UFR, de nous adresser aux retraités qui relèvent de notre secteur, de nos syndicats de la FERC : pour renforcer notre organisation, en nombre - par continuité syndicale mais aussi au-delà - et en qualité - par l'information de nos militants, de nos syn-

diqués, de nos sympathisants... et au-delà.

L'information la plus large est donc nécessaire pour la progression de la réflexion collective pour agir et faire agir afin d'obtenir :

- la satisfaction des revendications générales -ce qui devrait contribuer à renforcer les liens avec les actifs-,
- la satisfaction des revendications spécifiques aux retraités - ce qui devrait contribuer à renforcer les liens avec les retraités des autres secteurs,
- la satisfaction des revendications spécifiques aux retraités de notre secteur -ce qui devrait contribuer à notre renforcement.

Il s'agit pour nous d'être plus efficaces, de faire largement connaître nos revendications.

Au temps de l'internet, les possibilités sont larges, mais tous n'y ont pas accès, et il nous faut garder les moyens traditionnels de l'information écrite : ce qui exige de surmonter nombre de difficultés -notamment celles liées aux moyens humains et financiers.

Mais pour ce faire, nous pouvons aussi, avec leur accord, intervenir dans les journaux des syndicats de la FERC, dans le Lien (journal de la FERC), dans les journaux des territoires de la CGT. De plus, nous pouvons contribuer à la diffusion des magazines confédéraux nationaux comme la Nouvelle Vie ouvrière -NVO- et Vie Nouvelle, des divers documents confédéraux - tracts, appels, pétitions ...

Dans la bataille des idées qui fait rage, il est de notre responsabilité de développer notre activité pour la syndicalisation dans l'intérêt des retraités.

Une impérieuse nécessité : la continuité syndicale et le renforcement.

Actuellement nous comptons quelque 2500 syndiqués dans notre UFR, ce qui laisse un vaste champ de possibilité en terme de continuité syndicale.

En effet, bien que des efforts aient été faits dans ce domaine, il reste beaucoup à faire pour que tout syndiqué actif accédant à la retraite devienne un syndiqué retraité.

La continuité syndicale ne doit pas demeurer un leitmotiv, sorte d'incantation qui, congrès ou conférences terminés, ne soit plus la préoccupation des militants. Nous ne devons plus perdre nos adhérents lors de leur passage de la vie active à la retraite, il en va de notre poids, donc de l'efficacité de nos combats. Dans chacun de nos syndicats comme au niveau de l'UFR nous devons établir des plans de travail et nous fixer des objectifs. La continuité syndicale exige un travail commun entre actifs et retraités.

Au-delà des syndiqués CGT nous ne devons pas oublier les retraités qui, pour des raisons qui leur sont propres étaient syndiqués ailleurs tout en n'étant pas très éloignés des positions de la CGT. Ensuite il y a tous les non-syndiqués, malheureusement les plus nombreux : qui nous dit qu'ils sont tous opposés à la CGT ? Qui nous dit qu'une fois retraités ils ne se syndiqueraient pas ? Personne, absolument personne, il nous faut reprendre une attitude offensive et oser proposer la syndicalisation. Nous avons un énorme potentiel de renforcement ; à nous de nous mettre au travail pour que notre UFR soit en mesure, avec l'ensemble des retraités CGT, de faire avancer nos revendications. Il ne suffit pas d'avoir de justes analyses, des propositions pertinentes et la volonté de convaincre si nous ne portons pas nos efforts sur nos capacités de ras-

semblement : il faut penser le renforcement de nos effectifs comme une exigente priorité.

La nécessité de s'informer pour être plus efficaces et d'échanger, en un mot communiquer.

La question des retraites est au cœur d'une bataille idéologique intense qui cible également les retraités. Rien ne nous sera épargné pour justifier un nouveau recul social, y compris notre culpabilisation...

Il est à craindre que, même dans nos propres rangs, les arguments du patronat et du gouvernement sèment doute et résignation.

Plus la situation politique, économique, sociale pose des problèmes difficiles à résoudre, plus il est nécessaire de se donner des capacités de compréhension, de réflexion et donc d'analyse commune : il faut donner à nos syndiqués le goût de l'information, le désir de connaître ce que pensent les autres, aussi bien les personnes que les organisations. Communiquer c'est recevoir, donner, échanger.

L'UFR se doit de participer au débat en portant les solutions de la CGT. Sur les retraites, sujet brûlant, comme pour d'autres, il nous faut écrire, diffuser vers le plus grand nombre possible. Mais inversement, il nous faut écouter, lire, confronter nos idées et nos propositions à celles des autres, dans la CGT et au dehors.

De quels outils disposons-nous ? Quatre pages dans le journal fédéral " le LIEN " envoyé à chaque syndiqué. Mais parce que les finances fédérales ne permettent pas mieux, il n'est diffusé qu'à raison de quatre numéros par an.

Chaque composante de la FERC a son expression spécifique.

Cette expression est-elle diffusée à chacun de ses syndiqués retraités ?

L'UFR devrait s'efforcer de connaître exactement cette situation.

La décision de publier un mensuel confédéral compris dans la cotisation a été prise par le 48^e Congrès Confédéral " afin de répondre aux besoins d'information des syndiqués et de lien avec leur organisation " et le premier numéro du mensuel " Ensemble " est paru en mai 2007. L'objectif était que chaque syndiqué le reçoive à son domicile. En 2010, des syndiqués affiliés à la FERC ne le reçoivent toujours pas, du fait de problème avec COGITIEL. Nous agissons pour qu'une solution soit trouvée, car les retraités syndiqués sont dans l'ensemble moins proches des lieux où circulent les analyses et propositions de la CGT que leurs collègues actifs.

VIE NOUVELLE et la NVO participent à l'information des syndiqués : elles sont diffusées par abonnement individuel ou collectif, par vente militante. Il nous faut impulser des campagnes de diffusion et d'abonnement de ces magazines.

Avant d'aborder la place d'internet dans notre politique de communication, il convient de souligner que seulement 20% de nos camarades retraités y ont accès, que cela soit par choix ou non, c'est un fait à prendre en compte ! Cela dit, il faut que nos sections fassent remonter à l'UFR toutes les adresses du courriel - courrier électronique - que les syndiqués veulent bien donner. Internet permet une information et des échanges quasiment en temps réel et, dans le contexte actuel, ce n'est pas un mince avantage !

Le site de l'UFR : ferc.cgt.fr - rubrique UFR -, est visible par n'importe quel internaute. Il doit présenter une vision attractive de ce que nous sommes. Il doit donc être renouvelé, mis à jour le plus souvent possible, il doit, pour être crédible, refléter la vie de nos sections. Pour cela, il faut que nos militants se l'approprient et l'utilisent comme outil d'échange permanent entre militants et adhérents.



Redéfinir et revitaliser les groupes de travail de l'UFR

Nous devons évaluer l'activité des groupes de travail formés au sein de l'UFR depuis plusieurs mandats. Ils étaient initialement quatre, portant respectivement sur :

- la continuité syndicale,
- la communication,
- la place des retraités dans la société,
- l'activité revendicative.

Ils se réunissent la veille de chaque CE de l'UFR (voire exceptionnellement le lendemain) afin de limiter les frais de transport. Chacun d'eux réunit quelques camarades volontaires, de la région parisienne et de province qui ont envie de travailler plus précisément un thème particulier. Les comptes-rendus de leurs travaux font l'objet d'une communication à la réunion suivante de la CE. Aucun d'eux n'a vocation à durer pendant les trois ans séparant deux conférences consécutives : s'ils estiment avoir achevé le travail confié, il est inutile de prolonger leur activité. Par contre, d'autres peuvent avoir des raisons de fonctionner pendant plusieurs mandats.

Le groupe continuité syndicale :

Il a produit quelques articles publiés dans LE LIEN puis a élaboré une brochure pour aider à la syndicalisation. Il a été ensuite intégré à un groupe de travail fédéral regroupant actifs et

retraités sur le même thème et diffusant à la demande la brochure évoquée ci-dessus. Le groupe fédéral n'a pu vraiment fonctionner en raison de l'absence répétée des actifs : il s'est dissout de fait. Nous proposons de recréer dans l'UFR un groupe de travail continuité syndicale, d'autant que les documents régulièrement fournis par COGETISE permettent désormais un suivi des effectifs. De plus, ce groupe pourrait suivre l'évolution des cotisations versées par les adhérents.

Le groupe communication :

Après des débuts un peu difficiles en raison de difficultés à définir précisément ses responsabilités, il a fonctionné régulièrement et a été le moteur de la rénovation du site " retraités " au sein du site fédéral. Nous proposons de reconduire l'existence d'un tel groupe de travail dans l'UFR.

Le groupe retraités dans la société :

Il a produit des éléments de réflexion intéressants mais a pâti de sa faible fréquence de réunions (comme tous les autres groupes, mais avec des effets plus négatifs vu les sujets traités). Il a fini par fusionner avec le quatrième groupe étant donné la faible participation dans chacun d'eux. Nous proposons de recréer un groupe de travail sur le thème " retraités dans la société " au sein de l'UFR en redéfinissant son fonctionnement.

Le groupe activité revendicative :

Il a toujours eu du mal à trouver son domaine spécifique d'intervention.

Il avait essayé de produire un document sur l'APA par exemple : il a fait le constat de l'impossibilité de produire un travail précis et efficace pour développer l'action, faute de moyens, d'investigation et de réflexions suffisants.

Il nous apparaît opportun de recréer un tel groupe qui devra travailler avec des personnes qualifiées sur des sujets précis pour porter l'expression revendicative des retraités de la FERC.

Commission Exécutive de l'UFR élue lors de la Conférence

ALLEGRET André (SNTRS)
 AUGIRON Jean-Paul (SNFPA)
 BERNET Alice (SNTRS)
 BOLLE Danielle (CGT Culture)
 BOUYRIES Philippe (SNTRS)
 CARIN Danielle (Educ'action)
 CHAZOT Robert (SGPEN)
 CORNELOUP Gérard (Educ'action)
 FAURE Daniel (Educ'action)
 GABISON Alfred (SNTRS)
 GOIRAND Pierre (Educ'action)
 GUILBILATO Mireille (FERC SUP)
 GUILLOCHON Annick (SNPEFP)
 LEFEBVRE Catherine (CGT Culture)
 MANDVILLE Gérard (SNTRS)
 MAS Jean-Marie (Section multipro)
 NALLET Albert (Educ'action)
 PACOUTET Roland (Educ'action)
 RAFFINI Françoise (Educ'action)
 RECHE Emile (SGPEN)
 REGLIER Christian (SNFPA)
 TRULLARD Hervé (SNTRS)
 VIROT Raymond (FERC SUP)
 WEINGAERTNER Denise (Educ'action)

*Alice Bernet
 et Françoise Raffini
 vous présentent leurs
 meilleurs vœux
 pour une année 2011 pleine
 de satisfaction personnelle et
 de succès revendicatifs.*

La perte d'autonomie (suite)

L'actualité nous contraint de compléter l'article paru dans **Le Lien de mars 2010** à relire pour se rappeler les définitions de la **perte d'autonomie** et les orientations du président de la République après son annonce de janvier 2010. Toute personne, pour elle-même, ses ascendants ou descendants, est susceptible d'être concernée un jour ou l'autre par ce douloureux problème que ce soit suite à une maladie, à un accident, au grand âge... qui fragilisent l'individu.

C'est pourquoi, la Conférence de l'UFR en novembre dernier a consacré une matinée aux problèmes de la santé et ses conséquences avec la participation d'Annie Bertelle de l'UCR.

Un débat très riche s'en est suivi.

L'intervention de Sarkozy le 16 novembre 2010 et de nombreux rapports indiquent une évolution des réformes de plus en plus éloignée de celle préconisée par la CGT qui propose une définition large de la santé : *" la santé est un droit fondamental, individuel et collectif, reconnu par la constitution. C'est aussi une conquête de tous les instants pour l'épanouissement de l'individu, son accession à un état de bien-être physique, psychologique et social "*.

L'action des personnels est indispensable, aussi il est urgent de faire le point de ces nouvelles réformes.

Nous avons à notre disposition un rapport du 23 juin 2010 **(1) " la prise en charge des personnes âgées dépendantes "** qui émane de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale présenté par la députée Valérie Rosso-Déborde.

Ce rapport fait d'abord le constat suivant :
- Une pyramide des âges vieillissante avec une accélération du vieillissement au cours des prochaines années (par rapport à la population 8,8% des 75

ans et plus en 2010, 12% en 2030, 15,6% en 2050) pendant que entre 2010 et 2050 la population des moins de 20 ans passe de 24,4% à 21,9% et celle des 20 à 59 ans de 52,7% à 46,2%.

- Il y a un lien réel entre le vieillissement de la population et la probabilité d'entrer en dépendance. Le doublement des personnes de plus de 60 ans d'ici 2050 aura un réel impact sur l'accroissement des cas de perte d'autonomie.

Ces constats ont conduit la Commission à émettre 17 propositions que nous limiterons à 6 :

1) **Mettre en place, sans délai, une consultation gratuite de prévention destinée à toute personne âgée de plus de 60 ans** (consultation confiée au médecin généraliste). Le but est de créer une prévention plus dynamique alors qu'en France le système de santé est d'abord un système curatif.

2) **Instituer pour les demandeurs du bénéfice de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) possédant un patrimoine d'au moins 100.000 €, un droit d'option entre une allocation réduite de moitié mais n'autorisant pas un futur recours sur succession de son bénéficiaire et le service d'une allocation à taux plein sur la succession future du bénéficiaire pour un montant maximum de 20.000 €.**

3) **Rendre obligatoire, dès l'âge de 50 ans, la souscription d'une assurance " perte d'autonomie " liée à l'âge et assurer son universalité progressive par la mutualisation des cotisations et la création d'un fonds de garantie.**

4) **Revoir le taux de la CSG (contribution sociale généralisée) applicable aux pensions de retraite afin d'améliorer une meilleure progressivité de ces derniers en fonction du montant de ces pensions et appliquer un taux de 7,5% aux montants les plus élevés.**

Actuellement le taux est de 7,5% pour les revenus d'activité et de 3,8% à 6,6% selon le montant des retraites.

5) **Faire progressivement participer à la CSA (contribution solidarité autonomie) les professions exemptées par l'application de taux gradués en fonction des montants de leurs revenus.**

Il s'agit des professions libérales et indépendantes, les agriculteurs mais aussi les retraités.

Pour les salariés, il s'agit d'une journée de travail non rémunérée pour laquelle l'employeur verse une Contribution de 0,3% de leurs rémunérations.

6) **Réserver le bénéfice de l'APA aux personnes les plus dépendantes classées dans les " groupes uso ressource " (GIR) de 1 à 3 (1 étant l'état de dépendance le plus important). Donc suppression des GIR 4.**

Cerise sur le gâteau, le Sénat vient de voter la suppression de l'exonération patronale à laquelle avaient droit les particuliers employeurs des services à la personne, soit environ un surcoût de 12% de l'heure. Les plus modestes, dont beaucoup de retraités, vont être tentés de réduire leurs heures pourtant indispensables en cas de perte d'autonomie.

Tout ceci est accompagné d'une incitation dès à présent auprès des plus de 50 ans à mieux utiliser leur épargne actuelle pour s'assurer contre l'aléa de la dépendance.

Si toutes ces propositions se transforment en décrets d'application ce sera un recul sans précédent qui nous laissera une part de financement de plus en plus importante en cas de perte d'autonomie.

Il faut créer la force nécessaire avec les actifs et ne pas dire " ça n'arrive qu'aux autres ! "

(1) rapport 2647 de l'Assemblée Nationale (70 p.)

▶ Par Alice BERNET,
Membre de la CE de l'UFR

Enfance en danger

Le rapport de la Défenseure des Enfants (1), paru en novembre, porte sur " précarité et protection des droits de l'enfant ". Il s'appuie sur une consultation nationale des jeunes et sur une conférence d'actualité. Il met en exergue la précarité dans laquelle vivent près de 2 millions d'enfants en France, ceux dont les familles n'ont que 950€ par mois. La précarité et la vulnérabilité des enfants sont renforcées dans les familles en situation irrégulière (ce qui entraîne absence d'autorisation de travailler, non accession au logement, manque de revenus réguliers) ou dans les populations de Roms expulsées de leurs camps depuis l'été dernier. La France " *pays dont le niveau de protection sociale est le plus élevé par rapport au PIB, n'apparaît [...] que dans le 2^e groupe des pays européens classés selon un critère qualitatif quant à la lutte de la pauvreté des enfants* ".

Cette pauvreté induit de nombreuses conséquences. Les premières sont évidentes : le mal-logement est souvent une réalité pour ces enfants puisque le déficit en la matière est abyssal. Il manque 900 000 logements en France, les loyers ont augmentés de 50% en 12 ans et les familles en situation de précarité y consacrent entre 40 et 50% de leur budget. Le mal-logement, notamment lorsqu'il s'agit d'un problème d'espace, induit l'impossibilité pour les enfants de s'isoler pour travailler, un manque de sommeil... Parfois même, pour près de 40 000 personnes/an cela signifie l'expulsion. Quant aux étudiants, nombreux sont ceux qui arrêtent leurs études pour travailler et payer un loyer. De ce fait les autres dépenses, tels l'alimentation, l'habillement, la santé et les loisirs, s'en trouvent réduites. Ainsi l'absence de mutuelle est synonyme

d'absence de soins nécessaires mais peu ou pas remboursés : frais dentaires, ophtalmologiques, contraceptifs. La mauvaise alimentation, longtemps mise en parallèle avec la maigreur, l'est maintenant avec l'obésité, source d'autres maladies.

Et la liste n'est pas exhaustive.

Les effets immédiats ou secondaires sur les enfants sont multiples et indéniables notamment en termes de construction identitaire et psychique. Le fait de ne pas apparaître " *comme les autres* ", de ne pas pouvoir entrer dans la " norme " provoque chez les enfants un mal-être issu de la stigmatisation, qui se traduit souvent par la perte de l'estime de soi et la honte.

D'un point de vue pédopsychiatrique, " *les effets de la précarité sur les enfants et les adolescents sont comparables à ceux de la guerre* ". Les priorités de l'enfant étant ailleurs, cela a une répercussion sur l'élève et provoque absentéisme et échec scolaire. Par ailleurs les enfants dont les familles sont en situation précaire sont souvent orientés vers des études courtes, sans avoir réellement le choix. Le déterminisme social est donc toujours bien vivant. Aujourd'hui encore, les études montrent une sur-représentativité des enfants de familles défavorisées dans les lycées professionnels. Plus le niveau d'études monte, plus on trouve des enfants des milieux aisés. L'école républicaine n'arrive plus à faire croire à l'égalité des chances et à la possibilité d'attraper l'ascenseur social.

Fort de ces constats, la Défenseure des Enfants émet diverses recommandations :

- Permettre l'accès à tous au droit commun à travers toutes les politiques publiques de lutte contre la précarité et l'exclusion.

- Faire du logement une priorité politique en rendant le DALO efficient, en réduisant les expulsions...

- Lutter contre les inégalités d'accès aux soins et de prévention des enfants en mettant en place un Plan santé enfant et adolescent.

- Mettre fin aux inégalités d'accès à des modes de garde adaptés en organisant une coordination territoriale des modes de gardes des enfants de 0 à 3 ans avec un pilotage unique.

- Développer des réponses innovantes et coordonnées pour favoriser le maintien des liens des familles en situation de précarité et protéger l'équilibre des enfants.

- Se doter d'un outil de lutte contre la discrimination pour origine sociale.

Cela rejoint les revendications de la FERC qui sont :

- favoriser une politique sociale du logement non soumise à la logique financière, notamment en ce qui concerne le logement social à destination des jeunes ;

- développer une réelle médecine scolaire axée sur la prévention et la détection, avec les personnels qualifiés afférents (médecins et infirmier(e)s scolaires, assistant(e)s sociaux...);

- lutter pour le droit à l'École pour tous, en refusant les expulsions des enfants sans papiers et le démantèlement des camps des Roms ;

- mettre en place un véritable service public d'accueil de la petite enfance et non les jardins d'éveil mis en place par le gouvernement ;

- créer un service public et national d'orientation et de formation permettant à chacun de suivre les études voulues, loin de l'orientation par défaut.

(1) Rapport thématique : Précarité et protection des droits de l'enfant, 2010.

Quel avenir pour l'associatif ?

Remerciements en préalable à Nicolas Sarkozy, qui avec sa réforme des retraites, a permis de mettre dans la rue des millions de personnes, autant d'occasions de parler, d'échanger, avec des politiques, des responsables d'associations, des salariés, échanger, parler des problématiques que vivent les salariés de ce secteur. Occasions aussi de faire des syndiqué(e)s.

Retraites, combats, luttes, bagarres, chacun est sur le front, " le nez dans le guidon " dit-on, mais peut-être est-ce bon aussi de lever parfois la tête, et de se positionner sur le lendemain. Trop souvent nous sommes à " la remorque ", à bagarrer sur des situations que nous n'avons pas su, pas voulu (?) anticiper.

Alors, pour une fois, -et pourquoi ne pas en faire une habitude ?-, pourquoi ne pas se pencher sur le problème, réfléchir, anticiper, et de fait, disposer des armes pour contrecarrer les attaques qui se précisent ? Nous en sortirions certainement, sûrement, plus forts et plus audibles, voire plus crédibles !

Un congrès, ce peut-être l'occasion de consacrer un moment de débat sur la situation des salariés de l'associatif, minoritaires à la FERC mais potentiellement majoritaires dans nos champs professionnels.

La FERC a travaillé deux ans durant à l'élaboration d'un document Education Populaire.

Ce document, s'il a le mérite d'exister, par la volonté de certains, le travail des mêmes et de quelques autres, ne couvre que l'Education Populaire, il a peut-être, certainement, vocation à être relu, revu, mis à jour et à s'élargir au secteur associatif dans son ensemble.

Ci-dessous, quelques réflexions issues d'échanges. Il ne s'agit en aucun cas de solutions proposées, mais de réflexions mises en débat.

La crise accroît les besoins d'initiatives associatives, et en même temps diminue les ressources publiques. De nombreuses associations sont fragilisées, en difficulté, en cessation d'activité.

Dispersées et peu organisées, elles souffrent dans le silence de l'opinion publique. L'association qui licencie ou qui ferme ne fait pas de bruit. La coupe de la subvention est indolore pour la puissance publique et paraît indolore pour la société ; mais l'arrêt de l'activité associative laisse un vide dans le corps social.

Des constats

L'avenir du secteur associatif repose beaucoup sur l'évolution des finances publiques locales.

Pour rappel, quel est le modèle économique associatif français ?

C'est un budget annuel de 65 milliards d'euros, pour moitié issu des finances publiques, pour moitié issu des cotisations, des ventes de services, des dons, du mécénat.

L'Etat s'est massivement désengagé depuis des années, mais les collectivités territoriales ont pris la relève ; or, actuellement, souvent en difficulté financière, elles se désengagent à leur tour du monde associatif. L'Etat ne représente plus que 12% des apports, les collectivités territoriales en assurent 28%.

Les départements subissent une diminution de leurs ressources et doivent assumer la croissance de prestations obligatoires (APA -aide aux personnes âgées- et RSA -revenu de solidarité active-, par exemple).

Une baisse de leur budget de 1% représente 325 millions d'euros de financement en moins pour le secteur associatif. Pire, et à venir, la réforme des collectivités territoriales va bouleverser ce partenariat pouvoirs publics / associatif.

La suppression de la clause de compétence générale interdira aux régions et aux départements de continuer à soutenir des initiatives associatives utiles aux territoires, ou des innovations sociales, dès lors que ces initiatives ne seront plus de la compétence de la collectivité. Culture, sport, tourisme, vont sortir de la compétence des collectivités, et de fait disparaître.

Pire encore, le recours aux financements croisés, qui permettaient aux associations de solliciter plusieurs niveaux de collectivités pour financer un projet d'intérêt général, ne sera plus possible.

A rajouter à ce tableau, la suppression de la taxe professionnelle, et la baisse de l'autonomie financière des collectivités territoriales (cf. détail de la réforme des collectivités territoriales).

Conséquences

La restriction des financements ne va pas toucher les 1,2 million d'associations de manière égale.

71% des financements publics sont consacrés à 5% d'entre elles.

Et bien entendu, les petites associations qui reposent sur le bénévolat et les cotisations de leurs membres seront vraisemblablement moins concernées.

Les plus grosses s'en " sortiront ", avec l'accroissement des dons, de legs, de mécénat mis en place et d'activités tendant vers le domaine lucratif et concurrentiel.

Quid des moyennes associations, viviers de salariés, en petit nombre pour chaque structure, mais potentiellement majoritaires ?

Vont disparaître, les priorités en matière de cohésion sociale, de développement rural, d'éducation populaire et donc d'activités culturelles, sportives, de loisirs, d'environnement, en tous cas, de proximité.

Les associations, pour exister, vont augmenter leurs cotisations, ou la valeur de leurs prestations (pour rappel 42% de leurs ressources), avec pour conséquence le déplacement de leurs activités vers des publics solvables, vers des activités relevant du secteur concurrentiel, vers une dégradation, une disparition des innovations sociales, de la construction citoyenne.

Le secteur associatif vit déjà cette situation de dépendance, face aux appels d'offres avec les problématiques de mise en concurrence, de productivité, voire de baisse de qualité des activités et services rendus.

Réagir, trouver, inventer des perspectives, s'organiser...

Les associations, du moins leurs salariés, peinent à se fédérer.

Dans ce contexte, il est urgent d'encourager la création de syndicats départementaux associatifs, seuls capables d'accompagner les salariés isolés des associations. Comment peut-on imaginer qu'une structure de 2 salariés va créer son syndicat ?

Les associations ne sont pas entendues au niveau territorial. Un syndicat oui.

Inutile de compter sur la CPCA - Conférence permanente des coordinations associatives-, les salariés n'y ont pas leur place.

Aucune association, à titre individuel, n'est entendue -ni écoutée- au niveau départemental, et que dire au niveau régional ?

Le collectif ? Sympathique... L'outil est indispensable pour fédérer les énergies, mais il n'a pas de représentativité légale. Et une fois la décision d'une action actée par le collectif, se pose la question du " qui paye ? ".

Envolée de moineaux, chacun a un oursin dans sa main. (Un exemple : en tête d'un collectif de plus de 20 structures politiques, syndicales, associatives, incapacité de financer la montée à Paris d'une salariée, pour un coût de 5 euros par structure... no comment !).

Il est urgent pour " booster " l'activité des collectifs départementaux Ferc, qu'une Union Locale, parmi ses activités en assume le financement.

Si les salariés du secteur associatif veulent éviter le " silence, on coule ", il doivent s'organiser et se faire entendre. La confiance de l'opinion publique, ne suffira pas.

Vous l'aurez compris : ces réflexions ne sont qu'ouverture au débat, à propositions, initiatives diverses et variées, l'important étant de ne pas rester en arrière, les bras ballants !

Il est vital pour ce secteur de **réagir** !

Contribution de Bernard Pujol,
(UL CGT de Millas 66)



Enseignement supérieur et recherche : l'esprit d'entreprise s'installe

Les 15 et 16 février 2007, la Conférence des présidents d'universités (CPU) interpellait les candidats aux présidentielles avec 20 propositions qui réclamaient, en somme, une nouvelle "gouvernance" dans le cadre d'une pleine autonomie et une gestion "managériale" des établissements leur donnant la main sur les finances et la gestion des personnels de leurs établissements.

Dès mai 2007, le président Sarkozy et sa ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse, s'appuyaient sur ces 20 propositions pour élaborer la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (loi LRU du 10 août 2010). Celle loi engageait le processus d'éclatement du Service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Le 15 mai 2008, un arrêté de la Ministre conférait à la Conférence des présidents d'université le statut "d'Association reconnue d'utilité publique".

Un club de dirigeants

La CPU rassemble les présidents et directeurs des universités, écoles normales supérieures et grands établissements. Elle ambitionne de représenter "les intérêts communs des établissements membres" et de "promouvoir l'université, en France et partout dans le monde".

Comme de nombreuses instances mises en place pour contourner les systèmes nationaux et les acquis sociaux, la CPU est une organisation qui s'affranchit des organes de direction des établissements.

En son sein, les présidents, (encore) élus par leurs communautés universitaires respectives, décident et agissent seuls, sans contribution démocratique des personnels enseignants-chercheurs, enseignants, administratifs et

techniques des établissements membres.

Avec la seule légitimité de son statut d'association, la CPU agit donc au nom de l'ensemble des universités et engage des transformations en profondeur, sans débat et sans publicité.

Cela s'est traduit par la signature d'une série d'accords-cadres destinés à orienter et encadrer l'action des universités - désormais "autonomes" mais en concurrence - conformément aux objectifs de démantèlement du Service public d'enseignement supérieur et de recherche engagés par la loi LRU.

Créer les conditions d'un pouvoir local

Le 12 octobre 2009, la CPU signe une convention cadre avec l'Association des régions de France qui a pour objectif de définir les conditions de coopération des universités avec leurs régions. Par cet accord, les universités mettent leurs moyens et personnels au service des régions, en échange de la promesse de financements locaux qui vont rapidement s'avérer nécessaires pour compenser le désengagement financier avéré de l'État malgré une communication savamment construite pour faire croire le contraire.

Le 18 juin 2009, une seconde convention de partenariat avec la Caisse des dépôts et des consignations définit les principes de coopération entre cette dernière et les universités, pour des opérations d'investissement relatives à

l'immobilier, le numérique, le développement durable et la vie étudiante.

L'objectif est la mise en œuvre du "Plan Campus", autrement dit d'un plan d'aménagement du territoire national en matière d'enseignement supérieur et recherche, dont l'essentiel de l'investissement ne sera réservé en fait, qu'aux douze projets sélectionnés par le ministère.

Puis, après la signature durant l'année 2009 de plusieurs accords-cadres avec divers organismes de recherche : l'Institut de recherche et de développement, l'Institut national de la recherche agronomique, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, l'institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, la CPU signe, le 5 novembre 2010, deux nouveaux accords-cadres, l'un avec le Centre national de la recherche scientifique et l'autre avec l'Institut de la santé et de la recherche scientifique.

Ces accords consacrent l'assujettissement de la recherche publique aux plus grosses universités.

Ce qui hypothèque dangereusement l'avenir des petites ou moyennes universités, vouées à être privées de recherche et transformées en établissements d'enseignement supérieur de seconde zone.

Enfin, en signant le 23 novembre 2010 une convention cadre avec le MEDEF, la CPU, sous couvert de l'emploi des étudiants diplômés, ouvre en grand les portes des universités au patronat, et plus particulièrement aux entreprises installées en régions. Cet accord avec le MEDEF crée les conditions d'un asservissement de l'enseignement supérieur et de la recherche, aux intérêts financiers des entreprises et de leurs actionnaires. Il tend à concrétiser une vieille revendication patronale : mettre au service du marché : la recherche, l'enseignement supérieur et une vaste manne de stagiaires : les étudiants.

L'emprise de la gestion

La signature de cette convention doit être rapprochée de la tentative de la Ministre de faire adopter en catimini, lors du vote d'une loi fourre-tout début décembre, un amendement qui aurait permis aux personnalités extérieures des Conseils d'administration des universités, de participer à l'élection des présidents d'universités. Ceux-ci sont, jusqu'à ce jour, élus par les seuls membres élus par la communauté universitaire et à ce titre sont (en principe) porteurs d'un mandat que leur confie cette communauté dans le cadre du service public.

Mais, acculés à construire la politique de leurs établissements avec des indicateurs de performance et de résultat, les présidents deviennent des gestionnaires qui doivent rendre des comptes en permanence. De sorte que la distance se creuse chaque jour un peu plus avec les personnels qui les ont placés aux commandes, d'autant qu'à travers la CPU, ces mêmes présidents conduisent les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur une voie qui ne correspond ni aux attentes des personnels, ni aux besoins sociaux.

Envisager l'avenir

Pour que les savoirs puissent se construire dans toutes leurs dimensions, la recherche ne doit pas être soumise aux stratégies patronales, ni circonscrite dans le temps ou sur un territoire donné. Il est nécessaire que les scientifiques (chercheurs et universitaires) puissent contribuer aux orientations de la recherche.

Les savoirs et les connaissances doivent pouvoir se développer et se transmettre sereinement indépendamment d'impératifs financiers et de rentabilité des établissements. Les études ne peuvent se mener correctement, sous le boisseau d'intérêts financiers conçus à court terme.

Le Pacte de la recherche et la loi " LRU " sont, dans le secteur de l'Enseignement supérieur et de la recherche, la forme qu'a prise la " Révision générale des politiques publiques " qui atteint gravement les missions et les personnels des autres secteurs de notre Fédération.

L'intelligence du gouvernement à adapter ses coups aux spécificités des missions ne doit pas nous conduire à globaliser les stratégies ; en même temps, la politique menée est d'une cohérence insigne.

Ainsi, les batailles menées ici renforcent celles menées là. La convergence est manifeste et les organisations de la CGT ne s'y trompent pas, qui appellent à développer partout les mobilisations pour défendre nos missions au profit de l'ensemble de la population : seul le service public peut garantir au pays et aux générations à venir l'indépendance, la neutralité et l'égalité, contre la logique de rentabilité financière et les pressions du patronat et de ses intérêts de classe.

Accélération de la RGPP

Par un courrier du 22 octobre 2010 le premier ministre a confié à un inspecteur général de l'administration un audit de l'INRA, du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA et du CIRAD pour évaluer " l'efficacité et l'efficience des fonctions support " de ces organismes avec lesquels la CPU a préventivement signé ses accords-cadres.

En s'appuyant sur la notion de " cœur de métier ", l'objectif assigné à cet audit est de trouver les meilleurs moyens de mutualiser, d'externaliser et de supprimer des emplois en rationalisant et en faisant des économies d'échelle, en recherchant l'efficacité et en diminuant les dépenses publiques.

Au CNRS, les Délégations Régionales doivent faire remonter avant le 7 Janvier 2011 " la description de l'utilisation du potentiel en ressources humaines de l'établissement sur les principales fonctions supports ". Mutualisation, externalisation et suppressions des postes seront combinées pour restructurer les délégations et les laboratoires. Seront concernés les gestionnaires financiers et comptables, les gestionnaires des ressources humaines, les informaticiens et les agents des services techniques et logistiques.

Ce qui affaiblira considérablement l'autonomie des établissements et leur capacité à mener leur propre politique.

Leur dissolution dans les établissements d'enseignement supérieur se poursuit à marche forcée à l'image de ce qui vient de se passer par exemple avec l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP).